Image not found or type unknown

Horaires de travail chamboulés

Par **anne080**, le **16/11/2014** à **17:26**

bonjour,

je travaille depuis 8 ans dans un mac do, je suis à 35 heures et grâce à mon ancienneté et à ma persévérance j'ai acquis progressivement des horaires plus ou moins de journée avec un soir par semaine et ce depuis 4 ans.
le mac do vient d'être racheté et l'organisation modifiée, du coup on me change mes horaires et on chamboule tout.
dans mon entourage on me dit qu'au bout de plusieurs années on peut considérer que c'est un acquis.j'ai regardé dans la convention collective, rien n'est dit sur ce sujet.
a 42 ans,avec un enfant de 6 ans,j'avoue être debout de 11h30 jusqu'a 21h30 plusieurs fois par semaine me fatigue et me démoralise.
pensez vous que je puisse exiger de retrouver mes horaires et que c'est bien un acquis?
merci d'avance

Par **P.M.**, le **16/11/2014** à **21:08**

Bonjour,
Ce n'est pas formallement un acquis mais légalement, vous ne devez pas travailler plus de 6 h par jour sans avoir une pause d'au moins 20 mn et même des pauses plus réquentes dans votre activité et éventuellement par Accord d'entreprise...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés